



N° 266

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 13 décembre 2011**

Objet : Avenant N°15 au contrat de concession – mise en affermage d'Yssandon

L'an deux mille onze, le treize décembre à quatorze heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le deux décembre, se réunit en session ordinaire, salle des Trois Lacs, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 9 Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mr Bernard BROUILLE	Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Mr Christian TRENTAUD (suppléant de Mr Lefort)	Conseiller Général de la Haute Vienne
Mr Jacques DESCARGUES	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Pierre COUTAUD (suppléant de Mr Combes)	Vice Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Brive
Mr Bernard EBENSTEIN (suppléant de Mme Boulestin)	Maire Adjoint de la Ville de Limoges
Mr Arnaud BOULESTEIX	Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Mr Eric CORREIA	Vice-Président Communauté de communes de Guéret St-Vaury

Sont excusés :

Mme Ghilaine JEANNOT PAGES (et son suppléant)	Vice Présidente du Conseil Régional du Limousin
Mr Vincent TURPINAT (et son suppléant)	Conseiller Régional du Limousin
Mme Patricia BROUSSOLLE (et sa suppléante)	Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Brive
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Didier BARDET (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Alain BRETTE (et son suppléant)	Vice Président de la Communauté de communes de Tulle

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Dans le cadre du contrat de concession relatif à la réalisation et la gestion d'infrastructure de télécommunications conclu le 10 janvier 2005 entre le Syndicat et le Délégué, a été définie la réalisation et l'exploitation d'une infrastructure de télécommunications haut-débit sur le territoire du Limousin ayant certaines caractéristiques.

Au titre des obligations mises à la charge du Délégué ne figurait pas la réalisation de l'interconnexion en fibre optique du centre bourg de la commune d'Yssandon, située en Corrèze.

Dans le cadre d'une expérimentation menée par le Syndicat, en référence à la délibération N°185 du 1^{er} octobre 2009, le Syndicat testera la montée en débit du réseau mis en place par le Délégué.

Le Conseil Général de la Corrèze, membre de droit de DORSAL a demandé au Syndicat, conformément à l'article 6 de ses statuts et selon la procédure qui a été validée par le comité syndical par délibération du 21 septembre 2007, d'obtenir le raccordement de ce secteur en fibre optique.

Le Syndicat a fait droit à cette demande.

Ainsi, ont été réalisés les travaux afférents, à savoir la mise en place d'un NRA ZO avec un raccordement optique à l'infrastructure préexistante.

Cet ouvrage appartient au Syndicat et constitue une nouvelle extension non prévue au contrat de concession initial mais nécessaire et indispensable pour expérimenter l'évolution de l'infrastructure de télécommunications haut-débit telle que réalisée et gérée par le Délégué.

L'objet du présent avenant est de remettre au Délégué cette extension, qui juridiquement est un ouvrage affermé, afin qu'il la gère conformément aux dispositions du contrat de concession.

Après en avoir délibéré, les membres de DORSAL décident, à l'unanimité :

- de donner autorisation au Président pour signer l'avenant N°15 au contrat de concession relatif à la mise en affermage du bien situé sur Yssandon en Corrèze,
- de donner autorisation au Président pour signer tout document se rapportant à cet avenant.

Fait à Limoges, le 13 décembre 2011

Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE